

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2021

DEL-2021-209

L'An deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, à 14 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/11/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

M. RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. DAVIET, GILLET, MATHIAN, OBERLI, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, DARDE, GIZARD, KHAY, PERINEL, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 15

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE DE SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY - SYAN'CHALEUR - CONCEPTION, REALISATION ET MAINTENANCE D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET DE SON RESEAU DE CHALEUR - MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE - AVENANT N°5.

Exposé du Président,

Par délibération du Comité syndical du 29 juin 2017, le SYANE s'est doté de la compétence optionnelle mentionnée à l'article L.2224-38 du CGCT, en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur et de froid.

Par délibérations concordantes du SYANE et de la commune de SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY, le SYANE est compétent depuis le 1^{er} octobre 2017, en lieu et place de la commune, pour la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur.

La mise en œuvre et la gestion du réseau de chaleur sont opérées par Syan'Chaleur, régie du SYANE.

Par délibération en date du 13 décembre 2018, le Bureau syndical a donné son accord à la conclusion d'un marché global de performance pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur sur la commune de SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY avec le groupement d'entreprises ENGIE Energie Services /SIDONIE B./INDIGGO/SAELEN/SARL CLAPASSON.

Les travaux de réalisation du projet se sont déroulés durant l'année 2020. Le réseau de chaleur et la chaufferie ont été mis en service à l'automne 2020.

La livraison du bois énergie pour la chaufferie a initialement été envisagée par des camions polybenne d'une capacité de 30 m3.

Afin de faciliter les manœuvres des camions de livraison, et de permettre ces livraisons par des camions à fond mouvant d'une capacité de 90 m3, il a été convenu avec le groupement d'entreprises de redimensionner la surface de voirie lourde devant le silo de déchargement du bois énergie.

La livraison par des camions de 90 m3 permettrait de limiter le nombre de livraisons et donc l'impact environnemental et le prix du transport du bois énergie.

Le montant correspondant à ces travaux supplémentaires, qui amènent par ailleurs une facilité d'exploitation pour le groupement d'entreprises, s'établit à 7.000 € HT.

D'un commun accord entre les parties, il y a lieu d'établir un avenant n°5 au marché, afin d'intégrer ces travaux dans le cadre du marché, avec une plus-value de 7.000 € H.T en date de valeur du marché initial.

Cet avenant a un impact financier sur le montant des travaux du marché de 0,5 %.

Ces éléments ont été validés par le Conseil d'Exploitation de la régie Syane'Chaleur dans sa séance du 21 septembre 2021.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant n°5 au marché global de performance,
2. à autoriser le Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,


JOËL BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & HUMAINES